

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
3 mai 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 32^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 mars 2018, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
(*suite*)

*Actualisation du projet de restructuration de la présence du Haut-
Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions*

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à
exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)

*Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme
international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite) (A/72/7/Add.45 et A/72/720)

Actualisation du projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions

1. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général dans lequel figure la version actualisée du projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions (A/72/720), rappelle que l'établissement de ce rapport actualisé relève de la volonté du Secrétaire général de faciliter l'examen par l'Assemblée générale du projet présenté dans son précédent rapport sur la question (A/71/218) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/584). Étant donné qu'un certain nombre de suggestions et de recommandations formulées par les États Membres sur le projet initial avaient été communiquées à la Commission sous forme de complément d'information lors de la partie principale des soixante et onzième et de soixante-douzième sessions, plusieurs délégations ont noté qu'une synthèse actualisée du projet permettrait de faire progresser leurs débats. Comme le projet relève désormais du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, il a en outre été jugé utile de présenter une mise à jour des paramètres budgétaires. À l'instar de la proposition formulée dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/71/218), la version actualisée du projet vise à réaffecter des ressources du siège du Haut-Commissariat à Genève vers les bureaux régionaux. Il s'agit d'une proposition de modeste portée qui n'a pas d'incidence financière et le Secrétaire général et le Haut-Commissaire sont convaincus que le Haut-Commissariat sera davantage en mesure d'aider les États Membres à honorer leurs engagements dans le domaine des droits de l'homme lorsque ses ressources en matière de coopération technique auront été rapprochées de ses partenaires régionaux et nationaux.

2. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/7/Add.45), dit que, l'Assemblée générale demeurant saisie pour examen des rapports précédents du Secrétaire général (A/71/218) et du Comité consultatif (A/71/584), celui-ci s'est contenté dans son dernier rapport de formuler des observations générales, sans exprimer d'opinion officielle sur le rapport actualisé du Secrétaire général (A/72/720). Le renforcement de la présence sur le terrain du Haut-

Commissariat constitue l'idée directrice de ce rapport, ainsi que du projet initial, mais le Comité consultatif a noté dans son dernier rapport qu'il convenait d'apporter des précisions sur plusieurs points. Le projet présenté dans le rapport actualisé aurait des incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Par ailleurs, la présentation du rapport actualisé soulève des questions de procédure. Par exemple, l'Assemblée générale n'ayant pas décidé de demander qu'un autre rapport soit établi sur la question, la question se pose de savoir si le rapport a été présenté à l'initiative du Secrétaire général.

3. **M^{me} King** (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la Communauté considère que la promotion des droits de l'homme est un objectif essentiel et un principe directeur de l'Organisation des Nations Unies et que le Haut-Commissariat a donc un rôle important à jouer. La stratégie de l'Organisation en matière de droits de l'homme doit être équilibrée et fondée sur des principes arrêtés au niveau intergouvernemental, notamment l'universalité, l'indissociabilité, la transparence et la non-discrimination. La Communauté appuie les initiatives visant à aider le Haut-Commissariat à mener son action conformément à la résolution 48/141 de l'Assemblée générale, notamment en améliorant l'efficacité et l'efficacité du dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme et attache une importance particulière au projet de création d'un bureau régional à Bridgetown, qui serait utile à 17 États Membres de l'Amérique du Nord et des Caraïbes. La CARICOM estime qu'il convient, comme le Comité consultatif l'a recommandé dans son précédent rapport sur la question (A/71/584), d'envisager l'établissement de ce bureau régional. Compte tenu des objectifs de la restructuration proposée, l'allocation de ressources au bureau régional doit être adaptée aux réalités opérationnelles et notamment à la charge de travail escomptée. Axée sur le terrain, la restructuration renforcerait le dialogue et la collaboration entre les États Membres et le Haut-Commissariat, en particulier pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable. La Communauté se félicite de l'appui que le Gouvernement de la Barbade apporte au projet de bureau régional.

4. **M^{me} Vasquez** (Chili), s'exprimant également au nom de l'Argentine, du Costa Rica, du Guatemala, du Panama, du Paraguay, du Mexique et de l'Uruguay, dit que la promotion des droits de l'homme constitue un impératif constant sur le plan moral et en matière de politique étrangère pour ces pays, qui, sensibilisés à la question au cours de leur histoire, ont conscience de la nécessité de renforcer la coopération internationale et

l'intégration régionale. D'autres délégations sont sans nul doute animées de la même volonté d'échanger des données d'expérience, menant à l'établissement de sociétés plus solidaires et plus résilientes qui défendent les droits fondamentaux. La restructuration proposée permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources du Haut-Commissariat et de rapprocher l'ONU du terrain, conformément aux propositions de réforme du Secrétaire général. Ce n'est qu'en rendant visibles les réalités locales que l'on peut faire comprendre les réalités régionales et intrarégionales, et la restructuration proposée vise à renforcer le Haut-Commissariat au niveau régional et à améliorer la coopération technique et le renforcement de capacités sur le terrain afin d'aider les États Membres. La proposition a pour objectif d'améliorer l'usage qui est fait de la part de 3,5 % du budget ordinaire allouée au pilier Droits de l'homme. La Commission joue un rôle essentiel en veillant à ce que les ressources de l'Organisation soient utilisées de manière prévisible, souple et efficace pour exécuter les mandats.

5. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, les États membres de l'Union européenne ont accueilli avec satisfaction le rapport que le Secrétaire général avait établi sur le projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions (A/71/218), après avoir été prié, dans le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7), de présenter une proposition plus claire et plus détaillée que celle énoncée au chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour cet exercice [A/70/6 (Sect. 24)].

6. Toutes les recommandations formulées par le Comité consultatif en 2015 et 2016 et les vues de nombreux États Membres de diverses régions figurent dans le rapport actualisé du Secrétaire général (A/72/720). D'autres consultations ont été organisées, notamment avec les pays hôtes potentiels et le rapport actualisé répond à toutes les préoccupations soulevées par le Comité consultatif et par les délégations. Face à l'émergence d'un consensus sur la question, la Cinquième Commission se doit d'agir. Le projet permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du Haut-Commissariat et est de nature purement administrative et budgétaire, les fonctions, les

programmes ou le mandat du Haut-Commissariat restant les mêmes. Elle n'aurait pas pour effet de créer des niveaux hiérarchiques supplémentaires. Les bureaux régionaux devraient être dirigés par un fonctionnaire de la classe D-1. L'orateur se félicite que la restructuration n'ait aucune incidence budgétaire et attend avec intérêt un accord rapide sur le projet de renforcement de la présence sur le terrain du Haut-Commissariat.

7. **M^{me} Baumann** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux délégations accueillent avec satisfaction le rapport actualisé, qui facilitera l'examen par la Commission du projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions. La promotion des droits de l'homme est un principe fondamental et un objectif essentiel de l'Organisation des Nations Unies. En renforçant le pilier Droits de l'homme, qui étaye les piliers Paix et sécurité et Développement durable, c'est l'Organisation entière que l'on fortifie. Pour gagner en efficacité, il ne suffit pas de doter le Haut-Commissariat des ressources dont il a besoin pour mener les activités qui lui ont été confiées, mais il faut aussi adapter ses structures aux exigences actuelles afin qu'il puisse mieux fonctionner. Les deux délégations ont appuyé les efforts du Haut-Commissaire visant à associer le Haut-Commissariat aux débats sur les orientations stratégiques de l'Organisation des Nations Unies et à renforcer son efficacité sur le terrain. C'est en ayant un pôle central fort, complété par un réseau de bureaux régionaux dotés de suffisamment de ressources, que le Haut-Commissariat pourra le mieux promouvoir les droits de l'homme. La restructuration proposée permettrait à l'ONU de se rapprocher du terrain et l'aiderait à répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des États Membres.

8. **M. Vachon** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que le projet permettrait d'améliorer la coopération technique entre le Haut-Commissariat et les États Membres, de renforcer les bureaux régionaux existants, de régulariser le statut du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale établi à Yaoundé et d'établir un bureau régional aux Caraïbes. Les ressources disponibles, qui sont limitées, permettraient au personnel de se déplacer à l'intérieur des régions et des sous-régions, en particulier dans le Pacifique Sud, en Afrique et dans les Amériques, plutôt que de faire des allers retours en direction ou à partir du siège du Haut-Commissariat. L'amélioration du dialogue avec les gouvernements permettrait à l'Organisation de mieux répondre aux besoins des États Membres pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le projet permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des opérations des Nations Unies sans avoir d'incidence sur les coûts ; la Commission devrait saluer la réceptivité du Secrétaire général face aux préoccupations des délégations et approuver ce projet par consensus. Les délégations qui souhaitent exprimer des considérations d'ordre politique ayant trait au mandat du Haut-Commissariat devraient le faire dans des instances plus adaptées à cet objectif que la Cinquième Commission. Ce projet vise à garantir le meilleur usage possible des ressources affectées à l'aide au développement.

9. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) déclare qu'il convient d'améliorer de façon économique la capacité du Haut-Commissariat de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. La restructuration proposée sera l'occasion pour les États Membres d'appuyer les réformes menées par le Secrétaire général à l'échelle du système, notamment le renforcement de l'appui aux missions. Cette proposition permettrait au Haut-Commissariat de se rapprocher des lieux où ses services sont fournis, en partie grâce au transfert de 21 postes du siège vers les bureaux régionaux, et l'aiderait à fournir un appui technique à ses partenaires. Les améliorations que l'on souhaite ainsi apporter au Haut-Commissariat n'entraîneraient pas de dépenses supplémentaires. Le Haut-Commissariat a entrepris le processus de réforme plusieurs années auparavant, en procédant à un examen approfondi de ses opérations, et la proposition fondée sur des données factuelles qui en découle lui permettrait de s'acquitter de son mandat et de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies poursuive son action en faveur des droits de l'homme.

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)
(A/72/734 et A/72/785)

Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

10. **M. Elias** (Greffier du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux), présentant par visioconférence depuis Genève le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/72/734), dit que les travaux de construction ont commencé en janvier 2012 sur les terrains donnés par l'État hôte, la République-Unie de Tanzanie. L'essentiel des travaux ayant été achevé le 1^{er} décembre 2016, les fonctionnaires se sont

installés dans les locaux le 5 décembre 2016. Le bâtiment des bureaux est entièrement occupé depuis et le bâtiment de la salle d'audience est pleinement fonctionnel et prêt pour la tenue de procès.

11. Depuis qu'un chef de projet a été recruté, les derniers travaux progressent rapidement, après de longues négociations avec le constructeur et devraient s'achever fin avril 2018 au plus tard. L'évaluation du Mécanisme, selon laquelle 75 % des réparations inscrites sur la liste des travaux inachevés établie par l'équipe de gestion du projet ont été effectuées, sera confirmée lors de l'inspection finale que l'architecte fera en avril 2018 comme le prévoit le contrat. Depuis que les locaux sont occupés, l'équipe de gestion du projet a constaté des vices de conception, en particulier dans le système de chauffage, de ventilation et de climatisation du bâtiment des archives, où les normes fixées par le Mécanisme en matière de qualité de l'air, de régulation de température et d'hygrométrie n'ont pas été respectées. Pour remédier à cette situation, il faudra probablement remplacer une partie du système de chauffage, de ventilation et de climatisation. À l'issue de négociations, l'architecte a accepté de remédier aux vices de conception sans aucun frais supplémentaire pour l'Organisation des Nations Unies et a fourni les dessins schématiques les plus utiles pour les réparations. D'après une première évaluation, les fonds affectés au projet permettront de remédier aux problèmes. Les éventuels frais supplémentaires seraient recouverts auprès de l'architecte et du constructeur. Les réparations seront achevées en septembre 2018, après quoi le projet sera considéré clos.

12. Malgré les retards, le projet est resté dans les limites du budget approuvé, qui s'élevait à 8,8 millions de dollars, réserve pour imprévus comprise, celle-ci présentant un solde prévisionnel de 416 981 dollars. Le solde de la réserve pour imprévus sera restitué aux États Membres une fois le projet achevé. Le Bureau des services de contrôle interne a récemment achevé son troisième audit du projet, qui porte sur la phase immédiatement postérieure à la construction. L'orateur exprime sa reconnaissance à l'État hôte, la République-Unie de Tanzanie, au Bureau des services centraux d'appui, au Bureau des affaires juridiques et aux autres services du Secrétariat et au personnel du Mécanisme, qui a bénéficié de l'appui du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, jusqu'à ce que celui-ci ferme ses portes. Il sera rendu compte, dans le rapport d'activité final, des éléments du projet à achever. L'Assemblée générale est invitée à prendre note de l'avancement du projet.

13. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/785), déclare que le Comité consultatif a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport final des informations détaillées sur les vices de conception du système de chauffage, de ventilation et de climatisation ; des précisions sur les solutions qui auront été appliquées, les mesures correctives qui auront été prises, les incidences financières et les retards qui en auront résulté ainsi que le détail des recours contractuels qui auront été exercés, des dépenses qui auront été réglées au moyen de la réserve pour imprévus et des coûts qui auront été recouverts auprès de l'architecte ou du constructeur. L'ONU ne devrait pas assumer la responsabilité financière des coûts directs ou indirects résultant de vices de conception ou de retards. Il importe au plus haut point que la prise en mains, la gestion et le contrôle du projet se fassent de manière dynamique et soutenue tout au long du projet et à tous les niveaux, au Siège et au niveau local. Le Comité consultatif compte que le Secrétariat suivra de près l'avancement des réparations inscrites sur la liste et veillera à ce que les autres travaux de rectification soient menés à bien dans le respect du nouveau calendrier et sans dépassement du budget approuvé.

14. **M. Alsayed** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe salue les efforts du Secrétaire général visant à ce que la construction des nouveaux bâtiments, qui facilitera considérablement les travaux du Mécanisme, soit achevée dans les délais. Le Groupe se félicite du rapport présenté et attend avec intérêt de recevoir les informations détaillées sur l'utilisation de la salle d'audience qui figureront dans le rapport d'activité final du Secrétaire général. Le Groupe se réjouit de nouveau que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie appuie le projet, le Tribunal et le Mécanisme. Le Comité consultatif a estimé que 65 % des 880 réparations inscrites sur la liste des travaux à achever avaient été faites et le Groupe attend donc avec intérêt des informations actualisées sur les mesures prises pour remédier aux problèmes restants. Le Groupe estime lui aussi que l'architecte est tenu de réaménager le système de chauffage, de ventilation et de climatisation du bâtiment des archives sans frais supplémentaires pour l'Organisation. Il demandera des informations détaillées sur la rectification, dans les délais et de façon économique, des problèmes restants. L'équipe de gestion de projet devrait suivre de près l'avancement des travaux et veiller à ce que les dernières réparations soient achevées dans le respect du nouveau calendrier et sans dépassement du budget approuvé et que le rapport

final soit présenté à l'Assemblée à sa soixante-troisième session.

15. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il convient de fournir les ressources nécessaires pour procéder aux réparations inscrites sur la liste. Lors de la partie principale de la session en cours, l'Assemblée générale a autorisé l'engagement de dépenses d'un montant de 87,8 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement du Mécanisme, en attendant la présentation d'un projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019. Le projet révisé n'a toutefois pas été présenté à la Commission à la partie en cours de la reprise de la session et la délégation tanzanienne craint que le retard pris dans l'adoption du budget rende incertain le financement du Mécanisme, nuise à la mise en œuvre de son mandat et risque de conduire à l'arrêt complet de ses activités. Le Secrétaire général devrait présenter un projet de budget révisé lors de la deuxième partie de la reprise de la session en cours.

La séance est levée à 11 heures.